



## **La CGT exige l'augmentation des salaires !**

**La CGT dénonce les agissements des syndicats patronaux : Les salarié-e-s ne doivent pas être la variable d'ajustement financier des établissements.**

La paupérisation et la précarité grandissent dans notre secteur, touchant toutes les catégories. De nombreuses professions ont un coefficient de base inférieur au SMIC. La perte du pouvoir d'achat est estimée à 25 % sur cette dernière décennie. Le choix actuel de la politique gouvernementale est d'uniformiser les salaires vers le bas, sur un « *mode SMIC pour tous* », avec pour conséquences des propositions de primes inéquitables opposant les salarié-e-s les un-e-s aux autres. De même, la diminution des effectifs pour des raisons financières dégrade les conditions de travail et ne permet pas une prise en charge de qualité des usagers.

### **Pas question de remettre en cause nos conventions collectives pour coller à la politique d'austérité.**

Après la remise en cause des acquis de la Convention Collective Nationale du Travail du 31 octobre 1951 que le ministère a acté par l'agrément d'une décision unilatérale de l'employeur, c'est la CCNT du 15 mars 1966 qui est sur le grill. Les salarié-e-s n'attendent donc aucun soutien de l'administration, ils sauront trouver le chemin de la mobilisation unitaire et efficace pour défendre et améliorer leur convention, comme ils l'ont fait jusqu'à ce jour.

**La Conférence Salariale a été conçue comme une rencontre tripartite entre les représentants de l'Etat et des collectivités locales, les employeurs et les représentant-e-s des salariés. Elle ne doit pas être une chambre d'enregistrement des politiques de restriction budgétaire du gouvernement. Elle doit répondre aux besoins des salarié-e-s et des usagers.**

**La CGT revendique l'ouverture d'un véritable dialogue social de qualité, constructif, qui prenne en compte les besoins réels des salarié-e-s de notre secteur, la difficulté et la pénibilité des professions de notre champ, sur la base de véritables négociations loyales et sérieuses.**

**La CGT demande l'ouverture de négociations immédiates, en faveur de :**

- **l'augmentation et le rattrapage des salaires**, avec une augmentation significative de la valeur du point dans chaque convention collective nationale du travail : **pas de salaire inférieur à 1800 euros** ;
- **l'attribution des moyens nécessaires pour assurer une prise en charge de qualité** ;
- **la défense et l'amélioration de toutes les conventions collectives nationales du travail** ;
- **l'égalité professionnelle femme/homme : les employeurs doivent respecter l'obligation de ces négociations** ;
- **la reconnaissance des qualifications** : la CGT rappelle aux employeurs leur **obligation quinquennale d'une négociation sur les classifications** et il ne saurait être question que celle-ci mène au principe de prendre aux un-e-s pour donner aux autres.

La CGT propose une **Convention Collective Unique et Etendue** de haut niveau, prenant en compte **qualité et égalité d'accès aux soins pour les usagers, reconnaissance et qualification du travail des salarié-e-s**, pour assurer un grand **Service Public de Santé et d'Action Sociale au service de la population.**

La CGT entrera en négociation sur ces exigences et jugera aux actes les avancées pour les salarié-e-s.

Montreuil, le 03.02.2016.